**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion d’experts sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel  
en milieu urbain**

**16 – 17 juin 2025 (partie I)**

**Siège de l’UNESCO,** **Paris**

**18 – 19 septembre 2025 (partie II)**

**En ligne**

**Méthodologie de l'enquête et présentation des résultats**

1. **Introduction**

Une enquête en ligne a été menée entre le 7 octobre et le 7 novembre 2022 dans le cadre du lancement de l'initiative thématique de la Convention de 2003 sur la [sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en milieu urbain](https://ich.unesco.org/fr/contextes-urbans). L'objectif de cette enquête était de recueillir des expériences et exemples liés aux relations entre la sauvegarde du patrimoine vivant et la planification urbaine. Ces informations ont ensuite été utilisées afin de compléter et d’informer la recherche documentaire sur le sujet, ainsi que pour préparer les consultations d'experts, notamment la présente réunion. Ce document décrit la manière dont l'enquête a été conçue et réalisée, et propose une analyse de ses résultats et de ses conclusions.

1. **Enquête**

Couverture de l'enquête

Cette enquête, qui comporte 39 questions au total, se compose d’une partie 1 (treize questions sur les antécédents de la personne interrogée), d’une partie 2 (cinq questions sur l'identification du patrimoine culturel immatériel en milieu urbain et sur les menaces qui pèsent sur ce patrimoine), d’une partie 3 (onze questions sur l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans la planification urbaine), d’une partie 4 (six questions sur les actions ou recommandations potentielles) ainsi que d’une partie 5 (quatre questions sur les principales parties prenantes, les experts et les institutions liés à cette initiative thématique).

Les questions de l'enquête peuvent être consultées sur la [page web](https://ich.unesco.org/fr/surveys-on-thematic-initiatives-01277) dédiée à la Convention 2003.

L'enquête a été envoyée par le Secrétariat de la Convention de 2003 aux parties prenantes suivantes : États parties (233) ; points focaux des éléments inscrits sur les Listes et programmes sélectionnés pour le Registre de la Convention (611) ; ONG accréditées au titre de la Convention de 2003 (433) ; et centres de catégorie 2 de l'UNESCO (47).

Personnes interrogées dans le cadre de l'enquête

Au total, 64 réponses ont été reçues de 39 pays (avec des références à plus de 50 villes) : Groupe électoral I ; 36 %, Groupe électoral II : 5 % ; Groupe électoral III : 17 % ; Groupe électoral IV : 25 % : Groupe électoral V(a) : 14 % ; Groupe électoral V(b) : 3 %. Parmi les personnes interrogées, 64 % étaient des femmes et 34 % des hommes.

En termes de domaine d'expertise, les personnes interrogées se sont identifiées comme suit :

* Experts en patrimoine culturel immatériel (53 %)
* Chercheurs (24 %)
* Décideurs politiques ou fonctionnaires (13 %)
* Architecture (4 %)
* Autres (4 %)

1. **Analyse des réponses à l'enquête**

Les réponses à cette enquête ne sont pas inclusives ou que proportionnellement représentatives de tous les pays, de toutes les régions, de toutes les perspectives professionnelles ou de tous les sujets, et ne constituent pas une base pour une quelconque forme d'analyse quantitative. Elles constituent néanmoins un ensemble important et utile d'observations et d'informations pour le nouveau domaine intersectoriel du patrimoine culturel immatériel et de l'urbanisme, ainsi qu'un aperçu de notre compréhension de ce domaine au moment de l'enquête. La brève analyse qui suit vise à dégager les principaux enseignements des réponses à l'enquête.

\*\*\*

**Les exemples de patrimoine vivant existant en milieu urbain :** Les personnes interrogées ont fourni une série d'exemples de traditions et de pratiques du patrimoine vivant en milieu urbain à travers le monde. Il s'agit notamment de pratiques et d'expressions relatives aux masques, aux habitudes alimentaires, aux festivals et aux célébrations saisonnières, à la culture du sauna, aux pratiques physiques et aux métiers traditionnels du patrimoine bâti, entre autres.

**Les menaces** : En réponse à la question sur les menaces en milieu urbain qui ont un impact sur la transmission du patrimoine culturel immatériel (et qui peuvent être exacerbées lorsqu'elles ne sont pas prises en compte dans la planification urbaine), les personnes interrogées ont identifié les éléments suivants comme des défis majeurs :

* L'urbanisation rapide modifiant les modes de vie (33 %)
* Destruction ou modification des espaces associés aux pratiques culturelles (24 %)
* Chômage ou faibles revenus (9 %)
* Manque d'espaces publics (7 %)
* Mondialisation (5 %)
* Nouvelles technologies (5 %)
* Migration (4 %)
* Changement climatique et catastrophes (4 %)
* Autres (9 %)

**L’intégration du patrimoine culturel immatériel dans la planification urbaine** : De nombreuses personnes interrogées ont souligné la nécessité d'intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans la planification urbaine. Lorsqu'il leur a été demandé de citer des exemples de liens entre les environnements bâtis et le patrimoine vivant qui pourraient être pris en considération dans la planification urbaine, la plupart des réponses ont privilégié les pratiques du patrimoine vivant qui se déroulent dans les espaces publics, les parcs et les écosystèmes, tels que les lacs et les rivières, les espaces religieux (y compris les mosquées et les églises), et plusieurs équipements publics tels que les musées et les salles de spectacle. De nombreuses personnes interrogées ont également identifié les « centres historiques » comme un facteur clé reliant le patrimoine vivant à l'environnement bâti, ainsi que les rues où se déroulent les processions et les festivals.

**Les méthodologies, outils ou mécanismes** : Les personnes interrogées ont également été invitées à citer des méthodologies, des outils ou des mécanismes établis ou appliqués pour l'inclusion du patrimoine culturel immatériel dans les plans d'urbanisme, tels que les politiques, les législations, les financements ou autres. Près de 40 % des personnes interrogées ont indiqué ne pas avoir connaissance de tels exemples. Cependant, les cadres législatifs et réglementaires (par exemple les lois sur la protection des pratiques culturelles) pour l'inclusion du patrimoine culturel immatériel dans la planification urbaine ont été fréquemment mentionnés, ainsi que la nécessité d'impliquer les communautés locales et les porteurs dans les processus de planification. La sensibilisation, la création de coalitions autour de la sauvegarde du patrimoine vivant et la coordination multisectorielle ont été mentionnées par un groupe de personnes interrogées.

**Les avantages de l'intégration de la sauvegarde du patrimoine vivant dans la planification urbaine** : L'enquête a permis d'identifier les avantages qui, selon les personnes interrogées, peuvent résulter de l'intégration de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans la planification urbaine. À cet égard, 38 % des personnes interrogées ont identifié la « cohésion sociale et le bien-être » comme le principal avantage, suivi du « sentiment d'identité » (27 %), des « moyens de subsistance durables » (11 %) et de la « communication intergénérationnelle » (7 %), respectivement. De même, les avantages suivants ont également été mentionnés, chacun représentant 4 % des réponses : « protection des économies locales », « tolérance intra et intercommunautaire », « structures informelles de soutien social » et « intégration urbaine-rurale ». Enfin, la « protection de l'environnement » a été indiquée comme un avantage supplémentaire par 2 % des personnes interrogées.

**Les défis** : Les personnes interrogées ont fourni de nombreuses informations sur les défis existants en matière d'intégration du patrimoine culturel immatériel dans les plans d'urbanisme. Il s'agit notamment du manque de sensibilisation des urbanistes et des décideurs politiques à l'importance de la sauvegarde du patrimoine vivant et aux avantages qui y sont associés, des priorités concurrentes des gouvernements locaux face à des ressources financières limitées, de l'absence de législation et de politiques appropriées pour garantir l'inclusion de la sauvegarde du patrimoine vivant dans les plans d'urbanisme, et de la contradiction potentielle entre le développement urbain et la protection du patrimoine historique et culturel. Parmi les autres défis à relever figurent l'importation de cadres de planification urbaine qui ne reflètent pas les aspects socioculturels locaux, le manque de temps pour se familiariser avec d'autres domaines et la réticence au changement.

\*\*\*

**Une attention particulière au patrimoine historique et aux espaces publics** : Selon de nombreuses personnes interrogées, le patrimoine historique et culturel, ainsi que l'existence et l'utilisation des espaces publics, sont des domaines clés pour l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans les plans d'urbanisme. Cela concorde avec l'une des principales menaces identifiées dans la pratique et la continuité du patrimoine culturel immatériel en milieu urbain - l'intervention ou la modification physique des espaces publics dans lesquels les pratiques sont traditionnellement effectuées, tels que les bazars pour le commerce et l'artisanat locaux.

À cet égard, les personnes interrogées ont suggéré ce qui suit :

* Pour bien comprendre l'importance des espaces publics dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les autorités chargées de l'urbanisme et celles chargées du patrimoine culturel.
* La participation de la communauté est essentielle dans les efforts visant à intégrer le patrimoine culturel immatériel dans la planification urbaine, en particulier dans l'utilisation des espaces publics. Pour ce faire, il convient d'organiser des tables rondes et des ateliers avec les porteurs, les gouvernements, les concepteurs/architectes et d'autres acteurs concernés, ainsi que des réunions/consultations publiques afin de recueillir les réactions des communautés.
* D'autres liens doivent être établis entre le patrimoine culturel et les industries créatives ; par exemple, les parcs et les jardins pourraient être utilisés comme plateformes pour des spectacles musicaux, et les places publiques comme bazars pour le commerce et l'artisanat locaux.

**Les actions futures** : Enfin, lorsqu'il leur a été demandé d'envisager des mesures pour intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans la planification urbaine, les participants ont le plus souvent cité (entre autres) la nécessité de faire progresser les efforts en matière d'éducation à tous les niveaux afin de sensibiliser les multiples parties prenantes. Cela comprend des présentations et des expositions, des conférences et des séminaires, ainsi que d'autres programmes éducatifs. De même, les personnes interrogées ont souligné la nécessité de mobiliser des sources de financement alternatives, de mettre à jour les cadres législatifs et réglementaires existants et de renforcer les efforts de communication afin de sensibiliser les responsables politiques et décisionnaires, et de mieux diffuser les avantages de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en milieu urbain.